

**MAIRIE  
DE  
NEUVY-2-CLOCHERS  
(CHER)**

**32/2024**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice : 11  
présents : 8  
votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le vingt quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.09.2024  
Date de publication : 16. 09. 2024

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, REVERDY Anne, HAUTIN Patrick  
Absents excusés : LECLERC Nathalie, DERBIER Cédric, COUSIN Anne-Marie.

Mr MENIGON Jean-François a été élu secrétaire

Objet : convention entre la SAUR et la commune pour l'entretien des bouches à incendie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal une convention avec la SAUR pour l'entretien des bouches à incendie.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention présentée et donne pouvoir à Madame Le Maire pour la signer.

Pour copie conforme,

Le Maire, LEGERET Isabelle

La secrétaire de séance, MENIGON Jean-François



Date de publication papier le

04 octobre 2024

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : 11  
présents : 8  
votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le vingt quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.09.2024  
Date de publication : 16. 09. 2024

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, REVERDY Anne, HAUTIN Patrick  
Absents excusés : LECLERC Nathalie, DERBIER Cédric, COUSIN Anne-Marie.

Mr MENIGON Jean-François a été élu secrétaire

Objet : Délibération pour attribution de subventions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes

- FSE COLLEGE DE SANCERRE 50 €
- MUSEE DE LA BORNE 50 €
- SECOURS POPULAIRE 100 €
- MOUVEMENT VIE LIBRE BOURGES (ADDICTIONS) 50 €
- Jeunes sapeurs pompiers pays val Sancerrois 100 €
- AFM TELETHON 50 €
- Ass le dos vert 360 €
- Association des amis de la bibliothèque du Cher 50 €
- Occe azy : 160 €
- occe neuvy montigny : 280 €

Pour copie conforme,

Le Maire, LEGERET Isabelle



Le secrétaire de séance, MENIGON Jean-François

Date de publication papier le  
04 octobre 2024

**MAIRIE  
DE  
NEUVY-2-CLOCHERS  
(CHER)**

**30/2024**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice : 11  
présents : 8  
votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le vingt quatre du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochiers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.09.2024  
Date de publication : 16. 09. 2024

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, REVERDY Anne, HAUTIN Patrick  
Absents excusés : LECLERC Nathalie, DERBIER Cédric, COUSIN Anne-Marie.

Mr MENIGON Jean-François a été élu secrétaire

**Objet : Délibération pour l' APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/ 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 10 juin 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de MARTIN Isabelle

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2024

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire, LEGERET Isabelle

La secrétaire de séance, MENIGON Jean-François

Date de publication papier le  
02 octobre 2024